

**Assemblée générale  
Union des Entreprises de Bruxelles**

**Le 19 avril 2005 – 17h00**

**Philippe de Buck – « Croissance et Emploi : le nouveau défi européen »**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais en premier lieu vous remercier de votre invitation à prendre la parole à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union des Entreprises de Bruxelles.

C'est un réel plaisir pour moi de me retrouver parmi des entrepreneurs. La distance entre les entreprises – même celles implantées à Bruxelles - et ce qui se trame dans les quartiers européens de la ville peut être énorme. Il est donc important que UNICE aie le contact direct et prenne la vraie mesure des enjeux entrepreneuriaux.

La seconde raison est bien sûr de souligner avec force l'importance des décisions qui se prennent dans les institutions européennes pour le développement de vos propres activités. Il se dit que 60 à 80% des règles qui vous affectent dans vos activités quotidiennes ont une origine européenne : le marché intérieur des produits, l'environnement, le droit des sociétés, la sécurité et hygiène, le commerce international, la politique monétaire pour la zone euro, le secteur des télécommunications, des transports et des services postaux, le droit de la concurrence sont autant de matières gérées par les institutions de l'Union.

Dans sa récente interview de sortie, le Président de la FEB, Luc Vansteenkiste, souligne au passage « *Le chef d'entreprise belge (...) réalise pas suffisamment que cette réalité l'oblige à développer des réseaux européens. Les organisations patronales en sont par contre bien conscientes. N'oublions pas qu'avec Bruxelles, nous avons en mains un atout européen très important.* »

Il est donc essentiel pour les questions européennes que la «chaîne» de la représentation des entreprises soit complète et que le lien soit établi avec l'organisation qui vous représente au niveau interprofessionnel européen, à savoir UNICE.

Comptant 38 confédérations nationales venant de 32 pays européens – Turquie comprise – la légitimité et la représentativité d'UNICE est fondée sur la légitimité et la représentativité de chacun de nos 38 membres dans leur pays respectifs. C'est le cas évidemment pour la FEB-VBO en Belgique.

L'Europe s'occupe des entreprises, il faut donc absolument que l'entreprise s'occupe de l'Europe.

Pour les Belges et en particulier les Bruxellois j'en conviens que Bruxelles est un atout européen, à la condition de ne pas commettre l'erreur de la facilité, celle de croire qu'étant établi dans la capitale administrative et politique de l'Europe, faire partie de ce réseau européen est aisé. Nul n'est moins vrai, croyez-en ma propre expérience lors de mon passage d'Agoria à UNICE le 1 janvier 2002.

Les institutions européennes sont complexes et dès lors compliquées, cela engendre des débats longs et décisions lentes et quelque fois imprévisibles. Les mises en œuvre de décisions européennes au niveau national et / ou régional sont très souvent tardives et pas toujours conformes.

Connaître les institutions européennes, en comprendre les mécanismes, influencer les débats, proposer des solutions est une action de tous les jours, voire est un métier que l'on ne peut exercer seul. Cela doit être une action commune de tous les représentants des entreprises à Bruxelles – et ils sont nombreux et variés.

Dès lors, avec l'aide de ses membres, UNICE a vocation d'être le rassembleur des intérêts de l'entreprise que nous souhaitons représenter de façon cohérente et coordonnée. Mais il importe aussi d'être à l'écoute de nombreux acteurs tels que les secteurs d'entreprise, les organisations régionales et les entreprises elles-mêmes, pour que – à défaut d'une voix unique - nous puissions nous exprimer tous ensemble le plus souvent possible d'une voix commune et peser sur les débats.

Mesdames, Messieurs,

Quels sont les défis auxquels l'Europe doit faire face?

Je voudrais aborder cette question en abordant d'une part la politique mise en place par la Commission Barroso et d'autre part l'action menée ce semestre par la présidence luxembourgeoise, très fortement personnalisée par le Premier Ministre Juncker.

A l'occasion de l'installation officielle de la nouvelle Commission, Président et Vice-Présidents d'UNICE ont fait connaître la « vision de l'entreprise pour la période 2004-2009 ». Ce document assez complet porte comme titre « Croissance et emploi, prospérité pour tous ».

Il s'agit d'un document fort mais équilibré qui souligne toute l'importance qu'il y a de retrouver la croissance en Europe, unique façon pour répondre en même temps aux défis de la démographie, de la globalisation et de la technologie.

C'est ce que le Président Barroso a privilégié dans son document politique – nous dirions en Belgique sa « déclaration gouvernementale » - qui porte précisément comme titre « Croissance et emploi ».

L'adéquation « Plus de croissance pour plus d'emploi » est indispensable à mettre en oeuvre: d'une part parce que d'année en année la performance globale de l'économie de l'Europe des 25 est insuffisante : 2,5% en 2004 mais 2,2% en 2005 selon nos propres estimations. Seulement 1,8% en 2005 dans la zone euro. Plus nous avançons en 2005 et plus les prévisions se revoient à la baisse. Ceci, dans une économie mondiale qui, malgré une légère décélération, continue de croître à un rythme de plus de 4%. Les moteurs se trouvent dès lors hors Europe, notamment aux Etats-Unis dont l'économie croîtra de l'ordre de 3,7% en 2005. A ceux qui estiment que cela correspond à un choix de société qui ne serait pas le notre, je peux ajouter que le Canada et la Norvège aussi ont une croissance plus forte.

Les performances insuffisantes de l'Union européenne ne résultent pas d'une phase cyclique dépressive et temporaire : l'économie européenne manque tout simplement de dynamisme. Mais il y a une bonne nouvelle !

La bonne nouvelle est que les pays qui ont réussi à adapter leurs économies à la démographie, à la globalisation et à la technologie récoltent le fruit de réformes mises en place. C'est le cas de la Finlande, de la Suède, de l'Irlande, du Royaume Uni et des Pays Bas. Il est donc possible pour les gouvernements de démontrer les effets bénéfiques des réformes qu'ils préconisent.

Les difficultés économiques auxquelles nous avons à faire face ne sont donc pas des difficultés de l'Union européenne. Elles sont créées par 3 Etats membres fondateurs de la Communauté européenne et qui représentent réunis plus de 50% du PIB européen.

Les difficultés économiques auxquelles nous avons à faire face sont celles de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. C'est donc en premier lieu dans ces pays – au niveau national - qu'il faut relancer le moteur de la croissance et de la création d'emploi.

J'en arrive par ce biais à la Présidence Luxembourgeoise et aux trois priorités que Monsieur Juncker s'est assignées :

- la réforme du pacte de stabilité et de croissance,
- la révision à mi parcours de la stratégie de Lisbonne et
- le budget de l'Europe pour la période 2007-2013.

Dans ces trois dossiers, le rôle et l'engagement des Etats membres seront la clé du succès pour l'ensemble de l'Union.

Commençons par le pacte de stabilité et de croissance pour lequel un accord a été négocié. C'est le fondement de la monnaie unique de 12 Etats membres.

Nous l'avons dit et redit : l'Euro a été un succès politique, technique, économique et également monétaire puisqu'elle devient de plus en plus monnaie de réserve. A défaut d'un gouvernement économique européen, il faut un engagement ferme et contraignant des Etats participant à mener des politiques budgétaires saines. Lorsqu'un Etat vit au-dessus de ses moyens, en accumulant des déficits budgétaires excessifs, cela conduit d'une part à un affaiblissement de la monnaie et donc à un appauvrissement de tous – et d'autre part à une augmentation du taux d'intérêt dont citoyens et entreprises pâtissent en premier lieu -.

Le pacte a-t-il été une cause des maigres performances en Europe ? Au contraire, obligeant les gouvernements à restructurer leurs dépenses en vue d'une gestion plus efficace des finances publiques il a contribué à un environnement macro-économique stable et à garder des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Et les trois grandes économies nationales à faible croissance que j'ai citées démontrent bien que le dépassement des normes du pacte ne crée pas davantage de croissance.

Qui d'autre que nous, Belges, savons que « Ein Defizit ist ein Defizit » - comme le disent nos collègues allemands du BDI - qui se paie cher par des augmentations d'impôts, des restrictions dans les investissements d'infrastructures et des programmes de recherche ayant un affaiblissement de l'ensemble de l'économie pour conséquence.

Un accord est intervenu au sein du Conseil européen, il appartient aujourd'hui à la Commission européenne néanmoins affaiblie dans ce processus, de regagner du terrain et de veiller à ce que les Etats membres respectent le pacte surtout – ce qui est le plus difficile – en période de croissance économique. Les organisations d'entreprises sont pleinement dans leur rôle lorsqu'elles dénoncent les gouvernements qui ne s'en tiennent pas aux accords pris.

Mesdames, Messieurs,

Le renforcement de l'économie ne se fera pas par un relâchement des finances publiques mais au contraire en mettant en place, tant au niveau de l'Union européenne que dans chacun des Etats membres, un environnement propice au développement entrepreneurial et créant toutes les conditions pour rendre compétitifs les entreprises et le pays.

C'était l'objectif poursuivi par la stratégie de Lisbonne, c'est devenu de façon plus accentuée et plus ciblée l'objectif de la politique de Croissance et d'Emploi présentée par la Commission. Cela a été confirmé par le Conseil européen qui a eu à évaluer récemment la situation à mi-parcours. Inutile de dire que malgré certains progrès, l'évolution globale est plus que mitigée, elle est très insuffisante. Quels sont les outils à mettre en place ?

La priorité des priorités est le renforcement de la politique de recherche et développement couplée à la promotion de l'innovation. Si l'Europe ne peut concurrencer les pays à bas salaires, il faut donc néanmoins tout mettre en œuvre pour renforcer nos points forts et garder la main dans les produits et services à haute valeur ajoutée. L'Union européenne vient de publier le 7<sup>ème</sup> programme cadre en matière de recherche et développement technologique, qui s'inscrit dans la politique « Croissance et Emploi » et vise à renforcer la compétitivité. Le budget proposé est de 70 milliards d'euros sur sept ans.

Cela n'est évidemment pas suffisant. Bien des efforts doivent être faits au niveau national et dans les entreprises. Mais combien de résultats de la recherche européenne ne sont-ils pas mis en œuvre ou commercialisés ailleurs : aux Etats-Unis par exemple où en plus de la recherche le degré, d'innovation, la de flexibilité dans le processus, le marketing, la création d'entreprise sont des ingrédients majeurs. Par exemple la création d'entreprises innovantes : elles ne sont pas nécessairement moins nombreuses en Europe qu'aux Etats Unis mais elles sont nettement moins performantes : après 3 années d'existence, les jeunes entreprises américaines sont trois fois plus grandes que leurs sœurs européennes. Cela tient aux conditions de financement, à la taille du marché et à la flexibilité du marché du travail. Admettons-le également, à la prise de risque des entrepreneurs, leur engagement et le sens du business. La société américaine, plus que la société européenne, est nettement plus réceptive à la nouveauté et aux risques mesurés qui l'accompagnent. Lors de la dernière

mission d'UNICE aux Etats-Unis, nous avons interrogé les membres du Congrès Américain sur les Organismes génétiquement modifiés. Il y a bien sûr étude et contrôle et s'il y a débat, il n'y a ni remise en cause ni rejet !

La législation et la réglementation doivent être revues en profondeur dans leur conception, leur mise en place et leur maintien. Cela doit être plus que de la simplification administrative – sujet laborieux s'il en est – cela doit être dans certains cas une révision en profondeur des systèmes réglementaires mis en place. Nous sommes heureux que le Vice-président de la Commission, Günter Verheugen en aie fait sa priorité numéro 1. « Less is more » était le slogan du gouvernement irlandais. Moins de législation peut en effet être d'autant plus efficace.

La clé du succès de cette vaste entreprise réside dans les études d'impact et en particulier le test de compétitivité qui doit être examiné par le Conseil de compétitivité. En fonction de cette méthodologie, nous ne désespérons pas de faire amender la proposition de la Commission en matière de produits chimiques, la proposition REACH.

Le troisième élément est le parachèvement du marché unique. Cette ambition a par le passé offert de grandes opportunités au secteur des produits : le marché unique de 1992 en était l'aboutissement, des millions d'emplois ont été créés engendrant de précieux points de croissance. Il doit le devenir pour les services. La fameuse directive des services est la proposition la plus importante pour créer les conditions de croissance : 0,5% par an et au minimum de 600.000 à 700.000 emplois !

Il se dit beaucoup de choses fausses au sujet de cette directive. L'objectif de cette directive est incontestablement positif puisqu'il est le pendant du Marché unique des produits. Aujourd'hui 70% du PIB de l'Europe est produit par les services.

Nous défendons la directive proposée par la Commission précédente, tout en acceptant de clarifier un certain nombre de points techniques. Il serait néanmoins totalement absurde d'abandonner les principes même de la directive – en ce compris le principe du pays d'origine – alors que cette directive est actuellement la proposition la plus importante favorisant la croissance – 0.5% par an – et l'emploi – 600.000 à 700.000 emplois -. En organisant un marché unique, on offre aux entreprises un marché domestique plus vaste mais on accroît également la concurrence ce qui est un élément positif si la concurrence est saine. En maintenant la directive sur le détachement des travailleurs, le cadre est mis en place pour ne pas créer des conditions de dumping social.

Une main d'œuvre hautement qualifiée, fortement motivée et flexible est l'un des atouts les plus précieux pour affronter la concurrence mondiale. Mais la façon de travailler a changé radicalement et c'est pourquoi il nous faut d'urgence adapter nos marchés du travail en les rendant plus flexibles ce qui rendra aussi toute l'économie plus flexible.

Il est souvent question de délocalisation. C'est vrai que dans l'économie mondiale les entreprises, pour des raisons diverses, sont de plus en plus mobiles. Mais une étude a démontré que lorsque les entreprises américaines créent 100 emplois en Inde, il se crée 114 emplois chez eux. L'inverse est vrai en Europe : pour 100 emplois créés par des entreprises allemandes, le retour n'est que de 80 chez eux.

Il y a à cela deux raisons : manque de flexibilité et manque d'esprit d'entreprise.

Il faut donc changer certaines règles. C'est ce que certains pays ont fait avec succès : le Danemark par exemple qui a des contrats d'emploi plus flexibles mais un taux de chômage faible. Egalement la Suède où l'on travaille plus longtemps et où le chômage des jeunes est moins élevé que la moyenne. Dans ce domaine aussi les initiatives à prendre appartiennent aux gouvernements nationaux.

L'agenda social de cette Commission nous inquiète. La tentation est toujours grande de prendre de nouvelles initiatives –30 en l'occurrence-. La question se pose si elles vont créer des activités ou plus les détruire. Comment faire en sorte que lorsqu'on veut bénéficier de la mondialisation, en même temps nous renforçons l'économie européenne.

La situation de chaque pays est différente, et chaque pays devra dresser un plan d'action différent. Toutefois, les pays devront agir, certains plus que d'autres. Car j'aime à souligner que, parmi les Etats membres de l'Union, il existe de nombreux exemples à suivre par d'autres.

Mesdames, Messieurs,

Je suis toujours frappé de voir à quel point l'Europe se vend mal. A quel point il est difficile de transmettre un message positif sur l'Europe.

Cela a été le cas lors des dernières élections européennes où – notamment dans les nouveaux Etats membres – l'abstention a été le grand vainqueur.

C'est le cas dans la vaste action contre la directive service où les droits acquis prévalent sur l'ouverture des marchés, pourtant l'acquis le plus précieux de la construction européenne.

Le président de Confindustria, Luca di Montezemolo, l'exprime de façon très juste dans le journal « le Monde » d'aujourd'hui : les jeunes vivent déjà l'Europe dans leur vie de tous les jours. C'est à notre génération de construire la partie la plus fastidieuse : celle des règles, des traités, de l'abaissement des barrières, du dépassement des égoïsmes.

C'est aussi le cas, dans les pays qui organisent un referendum pour la ratification du traité constitutionnel.

Une constitution n'a jamais été le moteur du développement économique et social. Une constitution définit les objectifs, les valeurs et les règles de fonctionnement. Pour avoir personnellement suivi la Convention européenne au jour le jour puisque UNICE y avait été invité en tant qu'observateur, je puis vous assurer qu'après de longues discussions, un équilibre a été trouvé. Cela fait l'objet de l'article 3.3 que je vous cite :

*"L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique ..."*

Le traité constitutionnel favorisera incontestablement le fonctionnement de l'Union élargie. Il clarifie les compétences européennes et nationales, et simplifie les instruments législatifs ainsi que le processus décisionnel. Le caractère démocratique se voit renforcé par l'extension des pouvoirs du Parlement européen et le droit d'intervention accordée pour des affaires européennes aux Parlements nationaux. En obtenant la personnalité juridique, l'Union européenne aura des moyens accrus pour défendre nos intérêts sur la scène internationale.

Vous, chefs d'entreprise, êtes aujourd'hui convaincus que la bonne gouvernance peut contribuer à mettre en œuvre une stratégie gagnante. Il en va de même de la gouvernance de l'Europe.

Accompagnant le Président Giscard d'Estaing à Pékin, notre prochain Président Ernest-Antoine Seillière l'exprimait récemment en ces termes : « dans un referendum, les entreprises n'ont pas de droit de vote, mais comme le traité est essentiel pour la défense des intérêts des personnes et des entreprises, il faut que les dirigeants et collaborateurs votent oui ». C'est également ce que le Secrétaire général de la confédération européenne des syndicats et moi avons dit en commun à l'occasion du vingtième anniversaire du dialogue social.

C'est cette expression de confiance dans l'avenir politique, économique et social de l'Union européenne que je voulais partager avec vous.

\* \* \*